

JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS 20 JUIN 2023



MARCHE DES PARAPLUIES

Adoptée

le 28 juillet 1951 par une conférence de plénipotentiaires sur le statut des réfugiés et des apatrides

convoquée par l'Organisation des Nations Unies en application de la résolution 429 (V) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1950. Préambule : Les

Hautes Parties contractantes, Considérant que la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des

droits de l'homme approuvée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale ont affirmé le principe que les êtres humains, sans discrimination,

doivent jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales, Considérant que l'Organisation des Nations Unies a, à plusieurs reprises, manifesté la profonde sollicitude qu'elle éprouve pour les réfugiés et qu'elle s'est préoccupée d'assurer à ceux-ci l'exercice le plus large possible des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Considérant qu'il est désirable de réviser et de codifier les accords internationaux antérieurs relatifs au statut des réfugiés

et d'étendre l'application de ces instruments et la protection qu'ils constituent pour les réfugiés au moyen d'un nouvel accord,

Considérant qu'il peut résulter de l'octroi du droit d'asile des charges exceptionnellement lourdes pour certains pays et que la solution satisfaisante des problèmes dont l'Organisation des Nations Unies

a reconnu la portée et le caractère internationaux, ne saurait, dans cette hypothèse, être obtenue sans une solidarité internationale, Exprimant

le vœu que tous les Etats, reconnaissant le caractère social et humanitaire du problème des réfugiés, fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour

éviter que ce problème ne devienne une cause de tension entre Etats, Prenant acte de ce que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a pour tâche de veiller à l'application des conventions internationales qui assurent la protection des réfugiés, et reconnaissant que la coordination

effective des mesures prises pour résoudre ce problème dépendra de la coopération des Etats avec le Haut Commissaire, Sont convenues des dispositions ci-après : Chapitre premier - Dispositions générales Article premier. - Définition du terme «réfugié» A. Aux fins de la présente Convention,

le terme «réfugié» s'appliquera à toute personne : 1) Qui a été considérée comme réfugiée en application des

Arrangements du 12 mai 1926 et du 30 juin 1928, ou en application des Conventions du 28 octobre 1933 et du 10

février 1938 et du Protocole du 14 septembre 1939 ou encore en application de la Constitution de l'Organisation internationale pour les

réfugiés. Les décisions de non-éligibilité prise par l'Organisation internationale pour les réfugiés pendant la durée de son

mandat ne font pas obstacle à ce que la qualité de réfugié soit accordée à des personnes qui remplissent les

conditions prévues au paragraphe 2 de la présente section. 2) Qui, par suite d'événements survenus

avant le premier janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race,

de sa religion, de sa nationalité,

de sa



**PROTÉGEONS
LES RÉFUGIÉS !**

**DOSSIER
DE PRESSE**

Cofinancé par
l'Union européenne



VILLE DE
LYON

VILLE DE
CLERMONT
FERRAND

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS

Le 20 juin prochain, les Nations unies célèbreront la Journée mondiale des réfugiés. À cette occasion, Forum réfugiés organise à **Lyon, Clermont-Ferrand et Aurillac**, sa traditionnelle **marche des parapluies**, un événement fort et symbolique de solidarité avec les réfugiés.

CONTINUER D'AGIR POUR PROTÉGER TOUS LES RÉFUGIÉS

À l'échelle du monde, les déplacements forcés ne cessent d'augmenter, dépassant les records établis en 2021, avec plus de 40 millions de réfugiés et demandeurs d'asile à la fin de l'année 2022. Le conflit en Ukraine a accentué cette tendance, provoquant l'exil de plusieurs millions de personnes en quelques mois. Dans l'Union européenne, 5 millions de ces personnes (dont plus de 100 000 en France) ont bénéficié d'un dispositif exceptionnel de protection temporaire permettant un accès rapide au séjour et aux besoins essentiels et favorisant l'intégration. Pour les autres personnes en quête de protection, les difficultés d'accès au territoire européen perdurent cependant.

En 2022

881 200 (+64%) demandes d'asile en Europe, dont **139 205** (+30%) en France.

Plus de **56 000** personnes ont obtenu une protection internationale en France.

Près de **103 millions** de personnes déracinées dans le monde, dont plus de **42 millions** réfugiés à cause des conflits armés et des persécutions (Syrie, Venezuela, Ukraine, Afghanistan, Soudan du sud...).

20 JUIN - MARCHÉ DES PARAPLUIES : APPEL À MOBILISATION

Depuis 2003, la « Marche des parapluies » rappelle l'impératif de solidarité avec les personnes poussées à fuir leur pays d'origine à cause d'un conflit armé ou des persécutions. Les États signataires de la Convention du 28 juillet 1951 ont le **devoir d'accueillir et de protéger ces populations**. Le parapluie symbolise l'abri et la protection : par une mobilisation festive et solidaire, la marche permet aux associations, aux personnes engagées, aux acteurs de la société civile et aux réfugiés eux-mêmes de sensibiliser l'opinion publique et les décideurs politiques.

À LYON

DÉPART DE LA MARCHÉ À 18H PLACE DES TERREAUX (LYON 1ER) - SOIRÉE FESTIVE À PARTIR DE 19H30, PLACE BELLECOUR (LYON 2ÈME) Témoignages // Concerts // Village associatif // Buvette et cuisine du monde
// Présentation de l'**État des lieux 2022 de l'asile en France et en Europe**.

À CLERMONT-FERRAND

ANIMATION DE 15H À 18H ET DÉPART DE LA MARCHÉ PLACE DE JAUDE À 18H - ARRIVÉE AU JARDIN LECOCQ À 19H POUR UNE SOIRÉE MUSICALE ET FESTIVE : Témoignages de personnes réfugiées // Spectacles // Concerts // Cuisine du monde

> Voir tous les événements et marches organisés dans les villes où est présente l'association (Aurillac, Clermont-Ferrand, Lyon, Montauban, Toulouse,...) sur : forumrefugies.org

> Egalement le 20 juin : sortie de l'**État des lieux de l'asile en France et en Europe 2023**

CONTACT PRESSE

Capucine Brochier
06 01 64 51 34

SOMMAIRE

La Marche des parapluies à Lyon, Clermont-Ferrand et Aurillac	4
Des événements partout en France	5
Sortie du rapport L'asile en France et en Europe État des lieux 2023.....	7
Quelques repères.....	10
Chiffres et données clés	11
À propos de Forum réfugiés.....	12



À LYON LE 20 JUIN

19^{ÈME} MARCHÉ DES PARAPLUIES

18H : rassemblement place des Terreaux (Lyon 1^{er})

18H20 : départ de la marche des parapluies

19H30 - 22H : soirée festive place Bellecour (Lyon 2^{ème})

À CLERMONT-FERRAND LE 20 JUIN

3^{ÈME} MARCHÉ DES PARAPLUIES

14H30 : rassemblement sur la place de Jaude

18H : départ de la marche des parapluies

À PARTIR DE 19H30 : soirée festive au jardin lecoq

À AURILLAC LE 20 JUIN

1^{ÈRE} MARCHÉ DES PARAPLUIES

Pour la première fois, la Marche des parapluies est organisée à Aurillac (Cantal), ville dans laquelle l'association est présente depuis 2017.

11H : rassemblement place de la mairie

12H : pique-nique partagé dans le jardin des carmes

14H-17H : expositions et animations dans le jardin des carmes

DES ÉVÉNEMENTS PARTOUT EN FRANCE

À l'occasion de la journée mondiale des réfugiés, Forum réfugiés organise des événements dans plusieurs départements afin de sensibiliser le plus grand nombre à l'impératif de protection des réfugiés.

Dans le Cantal (15)

Le 28 juin à Aurillac, de 11h à 17h

1^{ÈRE} MARCHÉ DES PARAPLUIES - JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS

Forum réfugiés participe à l'organisation de cette journée aux côtés de nombreux acteurs.

AU PROGRAMME :

- › **11h** : départ de la marche des parapluies [Place de la mairie](#)
- › **12h30** : pique-nique partagé
- › **14h-17h** : exposition, stand et atelier

Événement ouvert à tous en partenariat avec France Terre d'Asile et Aurore | Aurillac, [Jardin des Carmes](#)

En Haute-Garonne (31)

Le 17 juin à Toulouse, de 12h à 18h

FÊTE AVEC LES RÉFUGIÉS

Le collectif interassociatif 20 juin dont Forum réfugiés fait partie, organise une fête avec et pour les réfugiés, dans l'enceinte du musée des abattoirs à Toulouse, pour célébrer la journée mondiale des réfugiés.

AU PROGRAMME :

- › **12h30-14h** : repas partagé
- › **14h30** : "Vagabundo" - spectacle d'objets animés par la compagnie Areski, avec le soutien de l'association Marionnettissimo
- › **16h** : DJ Set du Monde, sélection de musiques d'ici et d'ailleurs par DJ Théo
- › Également organisé l'après-midi : des animations, des échanges et des projections de trois fragments du documentaire La Spirale de Neus Viala en présence de la réalisatrice pour aborder l'enfermement des immigrés, la justice et la politique, le vivre-ensemble

Entrée libre | [Les Abattoirs Toulouse](#) - 76 Allées Charles de Fitte, 31300 Toulouse

Dans le Puy-de-Dôme (63)

Le 20 juin à Clermont-Ferrand, de 15h à 21h

3^{ÈME} MARCHÉ DES PARAPLUIES

AU PROGRAMME :

- › **15h** : Rassemblement place de Jaude. Animations, stands et jeux de sensibilisation
- › **18h** : Prises de parole et départ de la Marche des parapluies depuis la place de Jaude
- › **À partir de 19h** : Soirée festive au jardin Lecoq
- › **19h15** : danse arménienne
- › **19h45** : Concert et lecture d'étudiants iraniens
- › **20h15** : Musiciens des Combrailles
- › **20h45** : Concert de Phyu Phyu (réfugiée birmane)

Événement ouvert à tous | Clermont-Ferrand, [Place de Jaude, Jardin Lecoq](#)

Dans le Rhône (69)

Le 20 juin à Lyon, de 18h à 22h

19ÈME MARCHÉ DES PARAPLUIES

AU PROGRAMME :

- › **18h** : prises de parole et départ de la marche place des Terreaux avec la Bat'Afrika
- › **19h30** : place Bellecour
 - Village associatif avec Anciela, Agir ensemble pour les droits humains, Amnesty International, Causons, CCFD Terre solidaire, La Cimade, le Secours Catholique.
 - concerts de Tar'taraf et Sandra Mounam
 - cuisine du monde et buvette

Événement ouvert à tous | Lyon, Place des Terreaux, Place Bellecour

Dans le Tarn-et-Garonne (82)

Le 17 juin à Montauban, de 14h30 à 19h

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS

AU PROGRAMME :

- › Défilé de mode (créations originales de personnes bénéficiaires d'une protection internationale)
- › Témoignages
- › Concerts
- › Jeu « dans les pas d'un réfugié »

Entrée libre | Secours Catholique - Délégation du Quercy, 1 Pl. Mgr Théas, 82000 Montauban

EN LIGNE

Le 23 juin, de 11h à 12h15

Visio-conférence (sur teams) « L'asile en France et en Europe : présentation du rapport 2023 »

PROGRAMME :

- 11h - Ouverture et animation : Jean-François Ploquin, directeur général de Forum réfugiés
- 11h05 - Introduction : Alexandre Tcherkassov, ancien directeur de mémorial et prix Nobel de la Paix 2022 (à confirmer)
- 11h20 - L'asile dans le monde, présentation des principaux enjeux et données : Paolo Artini, représentant du Haut commissariat pour les réfugiés (HCR) en France et à Monaco (à confirmer)
- 11h35 - Focus sur la situation au Soudan : Marc Lavergne, géopolitologue, directeur de recherche au CNRS et à l'université de Tours (à confirmer)
- 11h50 - L'asile en Europe : Elise Martin Gomez, responsable plaidoyer Europe de Forum réfugiés
- 12h05 - L'asile en France : Laurent Delbos, adjoint de direction Asile-Plaidoyer de Forum réfugiés
- 12h20 - Échanges et réponse aux questions des participants
- 12h45 - fin du webinaire

S'INSCRIRE : forumrefugies.org



SORTIE DU RAPPORT L'ASILE EN FRANCE ET EN EUROPE ÉTAT DES LIEUX 2023



Forum réfugiés publie chaque année depuis 2001 un rapport dressant un état des lieux de l'asile en France et en Europe. S'attachant aux faits et aux thèmes les plus significatifs, il décrit et analyse les modalités d'accueil des personnes qui fuient leur pays, les moyens qui sont affectés à cet accueil et le niveau de protection qui leur est accordé. Il propose également un aperçu de la situation géopolitique de certaines régions du monde d'où sont originaires un nombre important de demandeurs d'asile.

Le rapport intègre l'apport d'une dizaine de contributeurs et constitue un **outil d'information et de travail** indispensable pour les spécialistes comme pour le public sensibilisé à la **question de l'asile et de la protection des réfugiés**. En 2023 le rapport intègre une partie sur **la protection temporaire des réfugiés d'Ukraine en France**.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS PRÉFACE

Par Alexandre TCHERKASSOV, Ancien directeur de mémorial et prix Nobel de la Paix 2022

Chapitre 1

L'asile dans le monde

Panorama statistique

- Un nombre de personnes déracinées dans le monde qui atteint un nouveau record
- Des réfugiés principalement originaires d'Ukraine, du Venezuela et de Syrie
- La Turquie, la Colombie et l'Allemagne, principaux pays d'accueil des réfugiés
- Réinstallation : des besoins records, couverts à seulement 4%
- Le retour des réfugiés en nette augmentation
- Plus de 70 millions de déplacés internes
- Un nombre d'apatrides équivalent à l'année précédente
- Plus de 100 millions de personnes déracinées dans le monde

Des situations géopolitiques complexes, à l'origine des déplacements de population

- Le Soudan en proie aux Seigneurs de la guerre : de nouveaux exodes en perspective
Par Marc Lavergne, géopolitologue, directeur de recherche au CNRS et à l'université de Tours
- République démocratique du Congo : une dégradation de la situation sécuritaire aux graves conséquences
- La protection temporaire dans le monde : une réponse ordinaire à des situations d'exil exceptionnelles
Par Alexandra Castro, chercheuse et consultante en droit international des migrations
- Les réfugiés afghans en quête d'un espace de protection
Par Nassim Majidi, directrice, et Cyrus Ettehadieh, chercheur, centre Samuel Hall

Chapitre 2

L'asile en Europe

Panorama statistique

- Statistiques européennes sur l'asile : éléments de compréhension
- Un nombre d'arrivées sur le territoire européen élevé
- Une demande d'asile qui atteint le plus haut niveau depuis 2016
- Profil des primo-demandeurs d'asile dans l'UE en 2022
- Une part de mineurs en baisse
- Une hausse significative du niveau de protection
- Des transferts Dublin limités
- Des réinstallations disparates dans l'UE

Accès au territoire européen

- Des pratiques de refoulement qui persistent
- Des violations répétées des droits fondamentaux par l'agence Frontex
- Aux frontières de l'UE, des murs de plus en plus nombreux qui font obstacle au droit d'asile
- Sauvetages en mer : l'Union européenne impuissante
- Italie : un nouveau gouvernement aux orientations politiques inquiétantes
- Espagne : dans les enclaves de Ceuta et Melilla, l'expression des besoins de protection empêchée
- Grèce : des conditions d'accueil qui demeurent problématiques

Mise en oeuvre du régime d'asile européen commun

- Remises en cause et violations du régime d'asile européen commun
- La crise de l'accueil en Belgique : le refus systématique d'accueil des demandeurs d'asile masculins
- Organisation Vluchtelingenwerk Vlaanderen, membre du réseau ECRE

- Un nouveau dispositif de relocalisation validé en juin 2022
- Réunification familiale : des pratiques disparates au sein de l'UE
- Pacte sur la migration et l'asile : des dispositions et des échéances incertaines
- Une politique extérieure de l'UE qui impacte le droit d'asile

Sélection de jurisprudences européennes relative à l'asile

- Interprétation du règlement Dublin III et des autres textes issus du droit de l'Union Européenne
- Interprétation de la Convention européenne des droits de l'homme

La protection temporaire des réfugiés d'Ukraine en Europe

- Panorama statistique de la mise en oeuvre de la protection temporaire en Europe
- Bilan et perspectives autour de la protection temporaire

Chapitre 3

L'asile en France

L'accès à la procédure d'asile

- Des difficultés persistantes aux frontières
- Accueil de l'Océan Viking : des annonces politiques confrontées aux réalités juridiques et opérationnelles
- Au guichet unique, les premières demandes en hausse de 31 %
- Règlement Dublin : un taux de transfert au plus bas depuis 2016
- À l'OFPRA, une demande d'asile en forte hausse

L'instruction des demandes d'asile

- Plus de 56 000 personnes protégées, un nouveau record
- À l'OFPRA, un taux d'accord en légère hausse
- À la CNDA, un pic historique du nombre de décisions rendues
- Un délai d'instruction en baisse de trois mois
- Sélection de jurisprudences françaises sur l'asile

L'accueil des demandeurs d'asile

- Dispositif national d'accueil : un parc d'hébergement stable en 2022, occupé à 56% seulement par des demandeurs d'asile
- Schéma national d'accueil : un desserrement de l'Île-de-France qui impacte les capacités d'hébergement dans les autres régions
- Allocation pour demandeurs d'asile : un nombre de bénéficiaires en baisse de 10% sur l'année 2022
- Une part croissante de demandeurs d'asile privée de toute aide matérielle
- Une couverture des besoins d'hébergement toujours insuffisante
- Accès à l'emploi : moins de 2% des demandeurs d'asile autorisés à travailler Santé : des rendez-vous pour améliorer la prise en charge médicale, dans un contexte d'accès aux soins toujours limité par le délai de carence
- L'accueil des mineurs non accompagnés demandeurs d'asile

L'intégration des bénéficiaires de la protection internationale

- Une augmentation des places en centres provisoires d'hébergement qui se poursuit
- Un accès au logement pour plus de 12 500 réfugiés
- Des démarches administratives longues et complexes après l'obtention d'une protection
- Un programme d'« accompagnement global et individualisé des réfugiés » (AGIR) déployé dans 26 départements
- Réinstallation : des objectifs atteints mais revus à la baisse en 2022
- Autres voies légales d'accès : une visibilité toujours limitée

Chapitre 4

La protection temporaire des réfugiés d'Ukraine en France

Panorama statistique sur la mise en oeuvre de la protection temporaire en France

Évolution du dispositif d'accueil des réfugiés d'Ukraine

QUELQUES REPÈRES

La procédure de demande d'asile

Les personnes accueillies dans le cadre de la demande d'asile déclarent avoir dû fuir la guerre ou la persécution et sollicitent de la France une protection internationale. Leur demande est examinée pour établir s'ils peuvent prétendre au statut de réfugié conformément à la Convention de Genève ou, le cas échéant, au bénéfice de la protection subsidiaire.

La Convention de Genève

La France a signé en 1952 et ratifié en 1954 la Convention de Genève de 1951 qui définit ainsi le statut de réfugié (Art. 1.2 A) :

« Le terme de réfugié s'appliquera à toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, du fait de cette crainte, ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays. »

L'obtention de ce statut donne lieu à la délivrance d'une carte de résident de 10 ans.

La protection subsidiaire

Suite à la transposition des directives européennes, le droit français prévoit depuis 2003 que « le bénéfice de la protection subsidiaire est accordé à toute personne qui ne remplit pas les conditions pour se voir reconnaître la qualité de réfugié [telle que définie par la Convention de Genève] et qui établit qu'elle est exposée dans son pays à l'une des menaces graves suivantes ; la peine de mort; la torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants ; s'agissant d'un civil, une menace grave, directe et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence généralisée résultant d'un conflit armé interne ou international. »

L'obtention de la protection subsidiaire ouvre droit à la délivrance d'une carte de séjour temporaire valable quatre ans.

Le dispositif national d'accueil

Le dispositif national d'accueil (DNA), coordonné et animé par l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), repose à titre principal sur l'offre d'un hébergement avec un accompagnement adapté. Il comprend des Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), des dispositifs assimilés pour l'accueil des demandeurs d'asile (PRAHDA, HUDA, CAES), des centres provisoires d'hébergement (CPH) des bénéficiaires d'une protection internationale.

Les équipes des centres d'hébergement assurent un accueil personnalisé des personnes et les soutiennent dans leurs démarches administratives afin de veiller, notamment, au bon déroulement de la procédure de demande d'asile.



DANS LE MONDE

Plus de 7 personnes sur 10 parmi tous les réfugiés et demandeurs d'asile sous le mandat de l'UNHCR viennent de seulement 5 pays.

5 principaux pays d'origine	
1. Syrie	6.8 millions
2. Venezuela	5.6 millions
3. Ukraine	5.4 millions
4. Afghanistan	2.8 millions
5. Soudan du sud	2.4 millions

Environ **3 réfugiés sur 4** sont accueillis dans des pays à faibles ou moyens revenus

103 millions de personnes en situation de déplacement forcé
42,7 millions DONT de réfugiés et de demandeurs d'asile
53,2 millions ET de déplacés internes
4,2 millions ET d'apatrides



EN EUROPE

881 premières demandes d'asile

5 principaux pays d'origine	
1. Syrie	15%
2. Afghanistan	13%
3. Turquie	6%
4. Venezuela	6%
5. Colombie	5%

5 principaux pays d'accueil	
1. Allemagne	25%
2. France	16%
3. Espagne	13%
4. Autriche	12%
5. Italie	9%

Source : Eurostat

40% des décisions ont accordé un statut de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire

Source : Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)

EN FRANCE

139 premières demandes d'asile

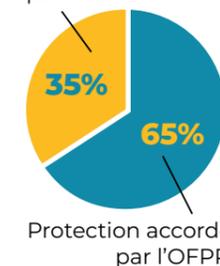
dont **137 046** en préfecture, **657** en centre de rétention administrative (CRA), et **1 502** dans le cadre de la réinstallation

137 046 En Préfecture premières demandes d'asile enregistrées dont **27%** en procédures Dublin et **73%** en procédures normales et accélérées.

10 principaux pays d'origine			
1. Afghanistan	22 570	6. Guinée	6 185
2. Bangladesh	10 554	7. Côte d'Ivoire	5 877
3. Turquie	9 979	8. Albanie	5 671
4. Géorgie	8 891	9. Pakistan	3 762
5. Rép. Démocratique du Congo	9 734	10. Nigeria	2 777

130 933 À l'OFPPA demandes enregistrées

Protection accordée par la CNDA
56 179 personnes protégées



Taux de protection global



Taux d'accord OFPPA : **29%**
Taux d'accord CNDA : **22%**

Sources : OFPPA, CNDA, ministère de l'Intérieur

FORUM RÉFUGIÉS

Forum réfugiés est une association sans but lucratif créée en 1982 qui agit en France et à l'international pour l'accueil et l'accompagnement des réfugiés, la défense du droit d'asile et la promotion de l'état de droit. L'association est dotée du statut consultatif spécial auprès de l'ONU.

Accueillir et accompagner ceux qui ont dû fuir leur pays

Les personnes accueillies par l'association ont fui leur pays du fait de la guerre, des persécutions ou de l'absence d'État de droit. Elles sollicitent la protection de la France au titre de la Convention de Genève de 1951. Pour beaucoup d'entre elles, le parcours d'exil s'est accompagné de violences subies, si bien qu'elles arrivent dans un état de fragilité physique et psychologique. Forum réfugiés leur propose un accompagnement juridique, administratif et socio-sanitaire. L'association lutte contre les discriminations dont les demandeurs d'asile, les réfugiés et les autres étrangers peuvent faire l'objet.

L'accueil et l'hébergement

Forum réfugiés gère :

Les **structures de premier accueil pour demandeurs d'asile** (SPADA) de Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Montauban et Nice. Les SPADA constituent le premier accueil, elles accompagnent les demandeurs d'asile dans l'ouverture des droits et la procédure de demande d'asile.

Des **dispositifs d'hébergement et d'accompagnement pour demandeurs d'asile** (centre de transit, CAES, HUDA, CADA) dans neuf départements en France (Allier, Ardèche, Cantal, Puy-de-Dôme, Rhône, Corrèze, Bouches-du-Rhône, Var et Haute-Garonne). Dans tous ses établissements, Forum réfugiés assure un accompagnement dans les démarches administratives, juridiques, sanitaires et sociales adapté à la situation de chaque personne accueillie.

Des **centres provisoires d'hébergement** (CPH) dans les départements de l'Allier, du Cantal et du Rhône. Ces dispositifs sont dédiés à l'accueil des bénéficiaires d'une protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire) qui nécessitent un accompagnement renforcé avant leur accès à un logement pérenne.

Des dispositifs d'hébergement, d'**évaluation et de suivi des mineurs non accompagnés**.

La santé

Les deux centres Essor assurent des consultations médicales, des thérapies psychologiques, des séances de kinésithérapie, des ateliers d'art-thérapie et des actions de prévention à destination des personnes exilées.

Chiffres clés

+ de 35 000
personnes accompagnées
chaque année

+ de 2 800
PLACES
D'HÉBERGEMENT

560
SALARIÉS

120
BÉNÉVOLES

Les actions sont financées principalement par l'État, l'Union européenne, l'ONU, des collectivités territoriales et des fondations privées.

Implantation



L'aide à l'intégration

Forum réfugiés offre une prise en charge globale aux bénéficiaires d'une protection internationale pour le logement, la formation et l'emploi dans le cadre du programme Accelair dans le Rhône et dans cinq départements en Occitanie, et du Programme régional d'intégration des réfugiés (PRIR) dans le Puy-de-Dôme, l'Allier et l'Ain, avec le concours de plusieurs partenaires.

Forum réfugiés développe depuis 2011 des programmes d'accueil des bénéficiaires d'une protection internationale arrivant en France dans le cadre d'opérations de réinstallation menées en partenariat avec l'État, le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

L'accompagnement des étrangers en rétention

Forum réfugiés est présent, pour une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits auprès des personnes retenues, dans les centres de rétention administrative (CRA) de Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Sète et Perpignan. L'association assure également une permanence juridique par téléphone pour les étrangers placés en zone d'attente à la frontière.

La promotion des droits humains et de l'état de droit dans certains pays d'origine ou de transit

L'action internationale s'exerce en faveur des droits des personnes vulnérables dans certains pays d'origine ou de transit. L'association a mené ou mène actuellement des projets en République démocratique du Congo, Guinée, Niger et Liban.

Trois axes d'interventions :

- › Accompagner et défendre des personnes en besoin de protection internationale dans les pays d'origine ou de transit.
- › Soutenir des organisations de la société civile engagées en faveur de la promotion, de la protection ou de la défense des droits des populations vulnérables.
- › Mener des actions de plaidoyer international, nourri de ses actions de terrain, à travers son statut d'observateur au conseil économique et social des Nations unies, ou de sa participation au réseau européen pour l'Afrique centrale (EurAC).





forumréfugiés
AGIR EN FRANCE
& À L'INTERNATIONAL